1. Généralités :

- **L'organisation se réserve le droit de modifier ce règlement pour le bon déroulement de l'épreuve. Nous informerons les personnes déjà inscrites de tout changement majeur par mail.**

- **Courses à pied en autosuffisance, ouvertes aux licenciés ou non**

- **Toute participation aux courses vaut acceptation totale du présent règlement**

- **Priorité de passage / Respect du code de la route :**

1. Dans les chemins et portions de routes, la progression des coureurs se fait dans le STRICT respect du code de la route
2. Sur les carrefours sécurisés par des bénévoles, les coureurs bénéficient d'une priorité relative de passage.
3. Sur les carrefours non sécurisés, la traversée se fait dans le STRICT respect du code de la route

- **Les parcours :**

1. Biathlon Trail : le parcours de 1 km s'effectue dans un champ privé en face de la salle des fêtes de Severac l'Eglise.
2. Les courses enfants s'effectuent dans un champ privé en face de la salle des fêtes de Severac l'Eglise.

- **Inscriptions :**

✓ Biathlon trail (Sprint + Poursuite) à partir de Cadet : 24€ (hors frais de plateforme)
✓ Biathlon trail Benjamin (Sprint) : 10€ (hors frais de plateforme)
✓ Biathlon trail Minime (Mass Start) : 12€ (hors frais de plateforme)
✓ Courses enfants (800m ; 1500m) : gratuites

- **Parcours Prévention Santé ou licence FFA**

- Pour participer au Biathlon Trail, les majeurs devront fournir un Parcours de Prévention Santé (valide pour le jour de la course) ou une licence Fédération Française d'Athlétisme 2026-2027.

Lien pour réaliser un PPS : https://pps.athle.fr/

- Les mineurs devront fournir un Parcours Prévention Santé (PPS) à la date de l'évènement ET une autorisation parentale.
 Lien pour réaliser le PPS : https://pps.athle.fr/

 Lien pour l'autorisation parentale :
 https://drive.google.com/file/d/1BbZ3I_ctFpfzLsGgHw7M9K1LUzgoQ0NX/view?usp=drive_link

ATTENTION :
Pour valider votre inscription, vous devez nous faire parvenir votre Parcours Prévention Santé (PPS) ou votre licence FFA et l'autorisation parentale (pour les mineurs) :

- soit en l'insérant lors de votre inscription sur notre plateforme action12.net,
- soit par email (scan du document à envoyer à action12@action12.fr),
- soit par voie postale (Action 12, Espace Sport Nature, avenue de la plaine, 12310 Laissac Séverac l'Eglise),
- soit remis le jour de la course au retrait du dossard.

Annulation par le coureur : **AUCUN REMBOURSEMENT ne sera effectué.**

Annulation de l'épreuve :

L'organisateur se réserve le droit d'annuler sa manifestation dans la mesure où il serait dans l'impossibilité de pouvoir remplir ses obligations, du fait d'évènements imprévisibles, irrésistibles et extérieurs à sa volonté (force majeure). Ces situations peuvent être d'ordre climatique, bactériologique, militaire, politique, informatique…

A titre d'exemple, il peut s'agir de pandémie, tornades, inondations, ouragans, tremblements de terre, éruptions volcaniques, propagation d'une infection bactérienne de tel stade, utilisation par un État ou un groupe terroriste d'armes de toute nature perturbant la continuité des relations commerciales, mouvements sociaux d'ampleur nationale, déclaration de la loi martiale, décision d'un gouvernement, avec la participation ou non de ses alliés, de mettre en place un blocus maritime, aérien et/ou terrestre, ou encore toute décision d'un gouvernement interdisant les rassemblements pour quelque motif que ce soit, …(liste non exhaustive).
Dans ces conditions particulières, le participant sera informé immédiatement par l'organisateur de l'impossibilité qui lui est faite d'organiser son évènement.
Il sera alors procédé, dès que possible, au remboursement d'une partie du montant global que le participant aura payé pour participer à l'évènement, à hauteur de 75% minimum. Les sommes retenues correspondent aux frais et commissions à la charge de l'organisateur, générés par l'organisation de la manifestation avant l'apparition de la force majeure, dans la limite de 25% de la dépense enregistrée pour chaque participant.

Mise hors course :

Les organisateurs se réservent le droit de mettre hors course tout concurrent ayant un comportement contraire à l'éthique sportive ou de nature à porter préjudice soit aux autres coureurs, soit aux organisateurs.
Un concurrent présentant des signes cliniques pouvant mettre en péril sa santé pourra être mis hors course par le médecin. Dans ce cas, le dossard sera impérativement retiré et le coureur ne pourra pas poursuivre la course.

Abandon :

En cas d'abandon, le coureur doit signaler au plus proche point de contrôle son retrait de la course et restitue son dossard.
Cette information est primordiale afin de ne pas déclencher des recherches inutiles.

Matériel obligatoire :

En fonction des conditions sanitaires du moment, il est également obligatoire que chaque coureur possède avec lui un masque afin de pouvoir prendre le départ et l'utiliser tant que nécessaire.

Ravitaillement :

Ravitaillement offert pour les participants au biathlon trail et aux enfants participants.

- **Repas d'après course** :
 AUCUN repas d'après course ne sera prévu.

.

- **Sécurité :**
 - Les secours seront assurés par des secouristes diplômés
 - Un coureur se doit de porter assistance à toute personne en difficulté rencontrée. Les secours et/ou les organisateurs doivent en être immédiatement informés.
 - En cas de mauvaises conditions météorologiques (brouillard, fortes pluies, froid, neige), l'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du parcours au dernier moment.
 - Si toutes les conditions de sécurité ne sont pas réunies, l'organisation se réserve le droit d'annuler purement et simplement l'épreuve, avant ou durant celle-ci.

 - L'organisateur est couvert par une responsabilité civile, les licenciés sportifs sont couverts individuellement par leur licence. Il incombe aux non licenciés de souscrire une "individuelle accident" auprès d'une compagnie d'assurance.

- **Podiums et Classements**
 Les podiums seront limités aux 3 premières femmes et aux 3 premiers hommes pour l'épreuve du biathlon trail.

- **Droits à l'image et CNIL :**
 - L'organisateur se réserve le droit d'utiliser toutes les images ou photographies prises lors de l'épreuve, ainsi que les noms des concurrents, à des fins de promotion de cette manifestation.
 - CNIL : Les informations que vous nous communiquez sont nécessaires pour votre participation au Laissac Biathlon Trail (inscription).
 Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association.
 En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à ACTION 12, Espace Sport Nature, rue de la plaine, 12310 LAISSAC-SEVERAC L'EGLISE

2. Courses enfants (800m ; 1500m) – Spécificités :

- Parcours de 800m maximum, départ 10h15 dans le champ en face la salle des fêtes de Severac l'Eglise. Ouvert à la catégorie Eveil Athlétiques (enfants nés entre 2018 et 2020).
- Parcours de 1500m maximum, départ 10h25 dans le champ en face la salle des fêtes de Severac l'Eglise. Ouvert à la catégorie Poussin (enfants nés entre 2016 et 2017).

.

- Inscriptions en ligne sur : https://www.action12.net/event/laissac-biathlon-trail

- Le retrait des dossards à partir de 9h00, le dimanche 17 janvier 2027, à la salle des fêtes de Severac l'Eglise

- Barrières horaires : NON.

- Douches à l'arrivée : NON
- Kiné : NON
- Finisher : OUI
- Repas après-course : NON
- Buvette ou ravitaillement final : OUI
- Tout abandon doit être signalé à un bénévole, merci de lui laisser votre dossard.
- OBLIGATOIRE :
 - Avoir fourni le Parcours Prévention Santé
 - Une autorisation parentale

3. Epreuves jeunes (Sprint et Mass start) – Spécificités :

3.1 Format Sprint

- Epreuve format Sprint : course à pied de 3x1 km et 2 séquences de tir à la carabine laser sur cible.
- Premiers départ 9h30 en même temps que le sprint adulte, dans le champ en face la salle des fêtes de Severac l'Eglise.
- Accessible aux jeunes de la catégorie Benjamin, nés en 2014-2015.
- Inscription en ligne sur : https://www.action12.net/event/laissac-biathlon-trail
- Tarif d'inscription : 10€ (hors frais de plateforme)
- Retrait des dossards à partir de 9h00, le dimanche 17 janvier 2027, à la salle des fêtes de Severac l'Eglise
- Barrières horaires : NON.
- Douches à l'arrivée : NON
- Kiné : NON
- Finisher : NON
- Repas après-course : NON
- Ravitaillement final : OUI
- Tout abandon doit être signalé à un bénévole, merci de lui laisser votre dossard.

- OBLIGATOIRE :
 - Avoir fourni le Pass Prévention Santé
 - Une autorisation parentale.

- Epreuve de sprint : départ toutes les 30 secondes, chaque concurrent sera chronométré individuellement. A faire : 3 tours de 1 km avec 1 tir couché et 1 tir debout. Pour chaque séquence de tir, vous aurez 40 secondes maximum pour tirer. Au-delà de ce temps et pour chaque cible manquée, les concurrents doivent courir un tour de pénalité sur un anneau de 50m immédiatement après la séquence de tir.

3.2 Format Mass Start

- Epreuve Mass Start : course à pied de 5x1 km et 4 séquences de tir à la carabine laser sur cible.

- Départ à 10h00, dans le champ en face la salle des fêtes de Severac l'Eglise.
- Accessible aux jeunes de la catégorie Minime, nés en 2012-2013.

- Inscription en ligne sur : https://www.action12.net/event/laissac-biathlon-trail

- Tarif d'inscription : 12€ (hors frais de plateforme)

- Retrait des dossards à partir de 9h00, le dimanche 17 janvier 2027, à la salle des fêtes de Severac l'Eglise

- Barrières horaires : NON.

- Douches à l'arrivée : NON

- Kiné : NON

- Finisher : NON

- Repas après-course : NON

- Ravitaillement final : OUI

- Tout abandon doit être signalé à un bénévole, merci de lui laisser votre dossard.

- OBLIGATOIRE :

 - Avoir fourni le Pass Prévention Santé et
 - Une autorisation parentale.

- Epreuve de Mass start : départ groupé des concurrents. A faire : 5 tours de 1 km en course à pied avec 2 tirs couchés et 2 tirs debout. Pour chaque séquence de tir, vous aurez 40 secondes maximum pour tirer. Au-delà de ce temps et pour chaque cible manquée, les concurrents doivent courir un tour de pénalité sur un anneau de 50m immédiatement après avoir tirés.

4. Biathlon trail – Spécificités :

- Course à pied de 3x1 km et 2 séquences de tir à la carabine laser sur cibles, premiers départs 09h30. Epreuves de « sprint » suivie de la « poursuite ». Les 2 épreuves sont ouvertes à partir de la catégorie Cadet (jeunes nés à partir de 2010).

- Inscription en ligne sur : https://www.action12.net/event/laissac-biathlon-trail

- Tarif d'inscription : 24€ (hors frais de plateforme)

- Retrait des dossards à partir de 09h00 le dimanche à la salle des fêtes de Severac l'Eglise.

- Barrières horaires : NON.

- Douches à l'arrivée : NON

- Kiné : NON

- Finisher : NON

- Repas après-course : NON

- Ravitaillement final : OUI

- Tout abandon doit être signalé à un bénévole, merci de lui laisser votre dossard.

- OBLIGATOIRE :

 - Avoir fourni le Parcours Prévention Santé (pour les mineurs) ou la licence FFA 2026-2027 lors de l'inscription.
 - Une autorisation parentale pour les mineurs.

- Epreuve de sprint : départ toutes les 30 secondes, chaque concurrent sera chronométré individuellement. A faire : 3 tours de 1 km avec 1 tir couché et 1 tir debout. Pour chaque séquence de tir, vous aurez 40 secondes maximum pour tirer. Au-delà de ce temps et pour chaque cible manquée, les concurrents doivent courir un tour de pénalité sur un anneau de 50m immédiatement après avoir tirés.
 Le sprint est ouvert à la catégorie Benjamin (jeunes nés entre 2014 et 2015).

- Epreuve de la poursuite : chaque concurrent partira avec le décalage de temps de l'épreuve de sprint. A faire : 5 tours de 1 km avec 2 tirs couché et 2 tirs debout. Pour chaque séquence de tir, vous aurez 40 secondes maximum pour tirer. Au-delà de ce temps et pour chaque cible manquée, les concurrents doivent courir un tour de pénalité sur un anneau de 50m immédiatement après avoir tirés.

- Les courses enfants (800m et 1500m) seront lancées entre le sprint et la poursuite.